



Mairie de
Boissy-le-Cutté.fr

Adresse : 2 Grande Rue 91590 Boissy-le-Cutté
Tél : 01 64 57 76 76 | Fax : 01 64 57 47 35
Mardi - Jeudi - Vendredi : 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h / 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h



L'ECHO BOISSILLON

Horaires des services municipaux

Mairie

(01.64.57.76.76)

Mar, Jeu, Ven: 14h-17h

Mer: 9h-12h/14h-18h

Sam: 9h-12h

Agence Postale

(01.69.23.39.79)

Mar, Mer, Jeu, Ven :

10h30-12h/16h-19h

Sam : 10h - 12h

Bibliothèque

(01.64.57.73.78)

Mer : 10h-12h/14h-18h

Sam : 9h30-12h30

Vacances scolaires

Lu, Ma, Je, Ve : 14h-17h

Mer : 10h-12h/14h-17h

Sam : 9h30-12h30

Permanences Urbanisme

Tous les premiers
lundis du mois de
18h30 à 20h sur
rendez-vous.

Madame le Maire

vous reçoit sur rendez-
vous.

N°44 – AVRIL 2023



Sommaire

Edito	P 2	Rappel annuel nuisances estivales	P10
Commémoration du 19 Mars	P 3	Déclaration de biens immobiliers	P11
Remerciements – Signature Contrat Rural	P 3	Fête patronale	P12
Carnaval de Printemps	P 4	Report journée de l'environnement	P12
Budget 2023	P 5	Annulation de la Boum de l'école	P13
Orientations budgétaires CCEJR	P 6	Course de l'Espoir	P13
Place de stationnement	P 6	Nouveau propriétaire Maxi Market	P13
Hangar technique – Travaux RD148	P 7	Chenilles processionnaires	P14
Travaux Résidence sénior	P 8	Ambroisie	P14
Autorisations de voirie	P 9	Mission Locale Sud Essonne	P15
Infractions au code de l'urbanisme	P 9	Expo - Etat civil – Urba - Agenda	P16





Mesdames, Messieurs,

Rien d'original à évoquer le retour des beaux jours si ce n'est les bons et moins bons moments que cela peut entraîner chaque année à la même époque.

Nous sommes sortis d'une période de crise sanitaire qui a été, pour tous, néfaste tant personnellement que socialement. Les effets sont visibles sur les événements mais surtout sur les comportements de plus en plus individualistes et intolérants, voire irrespectueux, constatés au quotidien.

Cet écho boissillon va reprendre certaines règles de bon voisinage déjà éditées précédemment mais qui peinent à être respectées et par le fait doivent être réitérées chaque printemps.

Pour exemple, les infractions aux règles d'urbanisme de la commune qui font l'objet de constatations fréquentes par la police intercommunale. Vous êtes certes propriétaires de vos biens immobiliers, mais soumis à des règles régies par un code qui s'appelle **le PLU** (Plan Local d'Urbanisme) validé depuis Septembre 2016 sur notre commune. Le forcing de certains administrés à effectuer les travaux malgré les oppositions du service instructeur de l'urbanisme et à prétexter le fait que les voisins auraient effectués les mêmes travaux sans opposition devient quotidien. Un petit rappel sur le fait que les travaux effectués avant Septembre 2016 n'étaient pas soumis aux mêmes réglementations. Ces comportements sont récurrents et les infractions au code de l'urbanisme sont des délits punissables (Article p9).

Pour autant, la commune continue de gérer au mieux et dans le respect des lois, les différents problèmes rencontrés avec et par les administrés au quotidien.

Ce début de printemps est aussi lié au vote du budget communal qui est l'acte fondamental de la gestion municipale et détermine chaque année l'ensemble des actions et investissements qui seront entrepris (Dossier p5).

Dans les grandes lignes des investissements prévus cette année, la construction du hangar pour les services techniques commencera début mai. D'autres gros travaux sont également à l'ordre du jour comme le ravalement des façades des deux écoles, finalisation de la rénovation entreprise en 2020.

A venir également un nouveau service de proximité pour notre commune qui fera l'objet d'une annonce plus précise lors des prochains mois. L'équipe municipale s'emploie régulièrement à faire le maximum pour développer des services de proximité pour les administrés de la commune.

Nous avons également en projet les moments festifs que nous mettrons en place cette saison, Fête patronale, Running pour l'espoir, feu d'artifices, semaine bleue.... Ces événements seront annoncés par les supports de communication habituels.

L'année 2023 est bien amorcée, et s'annonce chargée à tout point de vue !

SYLVIE SECHET



Commémoration du 19 Mars 1962

En présence de Mme MARIE-CLAIRE CHAMBARET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'ESSONNE, la municipalité a célébré le 61ème anniversaire du « Cessez le feu » de la guerre d'Algérie instauré le 19 Mars 1962, le lendemain de la signature des accords d'EVIAN.

La cérémonie a débuté par la lecture réalisée par Mme Le Maire SYLVIE SECHET, d'un texte transmis par Mme PATRICIA MIRALLES Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire auprès du Ministre des Armées Mr SEBASTIEN LE CORNU, afin d'honorer le devoir de mémoire.

Pour poursuivre cette célébration, des gerbes ont été déposées au pied de la plaque commémorative de l'Espace du 19 Mars 1962, par Mr MARCEL LAUMONNIER représentant de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, par Mme MARIE-CLAIRE CHAMBARET et par Mme SYLVIE SECHET.

La Municipalité remercie les quelques personnes qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

MONIQUE ZAMPERLINI



Cérémonie de remerciements aux partenaires.

Le vendredi 14 avril une cérémonie a été organisée pour remercier comme il se doit les partenaires et institutions qui sont intervenus pour la mise en place de projets structurants pour notre village et ses habitants. Cette cérémonie a permis de procéder symboliquement à l'inauguration des différents sites réhabilités. Une exposition des travaux effectués depuis 2020 a été présentée aux invités.

Merci aux Sénateurs présents, Mme LAURE DARCOS, MM JEAN RAYMOND HUGONET et VINCENT DELAHAYE par ailleurs Vice-Président du Sénat, aux conseillers départementaux Mme MARIE-CLAIRE CHAMBARET et M. GUY CROSNIER, M XAVIER DUGOIN président du SIARCE, aux nombreux partenaires et agents communaux et intercommunaux et aux élus de leur présence et leur bienveillance.



Signature du contrat Rural

Mme le maire SYLVIE SECHET et ses 2 adjoints Mme ZAMPERLINI et M. DUMAZERT ont accueilli en mairie JEAN-PHILIPPE DUGOIN-CLEMENT, Vice-Président du Conseil Régional d'ILE-DE-FRANCE, GUY CROSNIER, Président délégué à la ruralité du Conseil Départemental de l'ESSONNE et JEAN-MARC FOUCHER, Président de la CCEJR le jeudi 13 Avril pour la signature d'un nouveau contrat rural qui va permettre à la commune de réaliser 5 opérations de construction et réhabilitation de bâtiments, voirie entre autres. Merci au département et à la région pour ce coup de pouce !

SYLVIE SECHET



Le Carnaval du Printemps

Sous une météo capricieuse qui a préservé ce moment festif pour les enfants, le carnaval a eu lieu le 25 Mars 2023 à 15h00 dans une ambiance de joie chez les participants avec le désir de profiter pleinement du défilé.

Ce défilé parti de la cour de la Mairie à 15h15, a accueilli un grand nombre de parents et d'enfants accompagnés par cinq mascottes : Le GENIE D'ALADIN, BUZZ L'ECLAIR, TIMON, PIKACHU, et la TORTUE NINJA, qui étaient chargées de dynamiser son déroulement.

En tête de cortège un char, décoré sous le thème du cirque au moyen d'ornements confectionnés par les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs, était garni de chaque côté d'un clown et d'une otarie agrémentés de fleurs et de guirlandes multicolores. Le char, manœuvré par Mr SECHET, était porteur d'une sono qui diffusait de la musique tout au long du défilé. En fin de cortège un vélo muni d'une enceinte Bluetooth et conduit par Mr ALLEAUME relayait la musique qui retentissait en tête de cortège.

Après le défilé était organisé le concours de déguisements et de chars. Un jury, constitué de Mme SYLVIE SECHET Maire de la Commune, de Mme ZAMPERLINI adjointe et de deux Conseillères Municipales Juniors MANON VINCENT et NOELIE CHABERT, avait pour mission de mettre à l'honneur les plus beaux déguisements et chars selon trois catégories d'âges : les 3 à 6 ans, les 7 à 9 ans et les 10 à 12 ans.

Les prix ont été décernés à la FEE CLOCHETTE (CHARLOTTE VINCENT) pour les 3-6 ans, à DRAGON BALL (LIAM DE ARAUJO) pour les 7-9 ans et la Policière (ZAÏNA AIT OUAYHOU) pour les 10-12ans. Le prix pour le char, le seul du défilé a été remis au Fourgon de Police (ZAÏNA AIT OUAYHOU).

Des lots de récompense ont été distribués aux 3 premiers de chaque catégorie d'âges pour les concours de déguisements et de chars. Des médailles marquées de la place obtenue ont été épinglées sur les déguisements et le char, tous les autres participants ont reçu des bonbons et autres lots de consolation.

Un goûter a été offert aux participants pour clôturer cet après-midi.

La Municipalité remercie les parents et les enfants qui ont activement participé à ce carnaval, ainsi que la Police Municipale et les volontaires qui nous ont apporté leur aide pour la sécurité du défilé.

MONIQUE ZAMPERLINI

Les visages ont été 'floutés'
sauf pour les enfants ayant
participé au concours

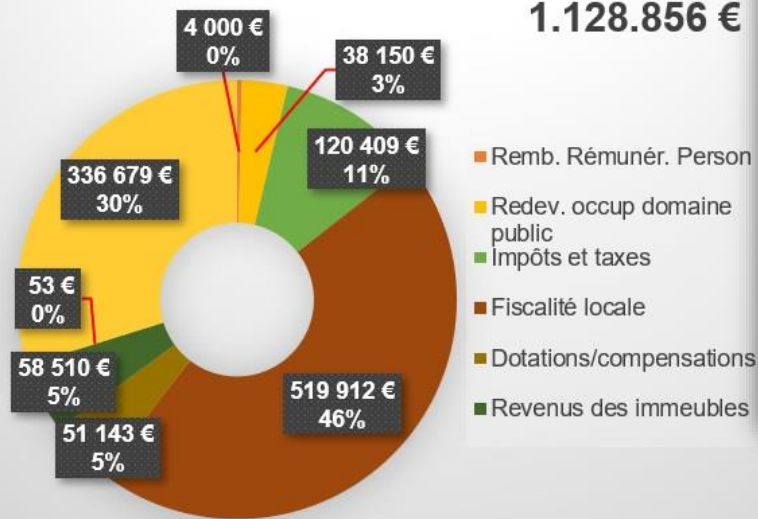




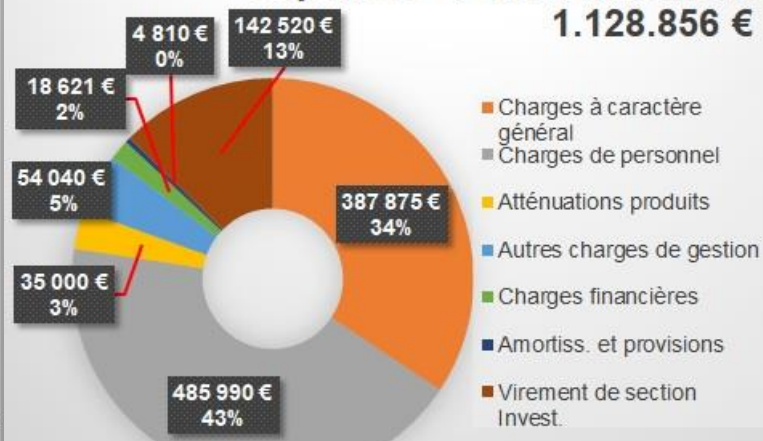
Budget primitif communal 2023

Le budget primitif communal 2023 a été adopté en Conseil Municipal. En voici les principaux constituants.

Recettes Fonctionnement 1.128.856 €

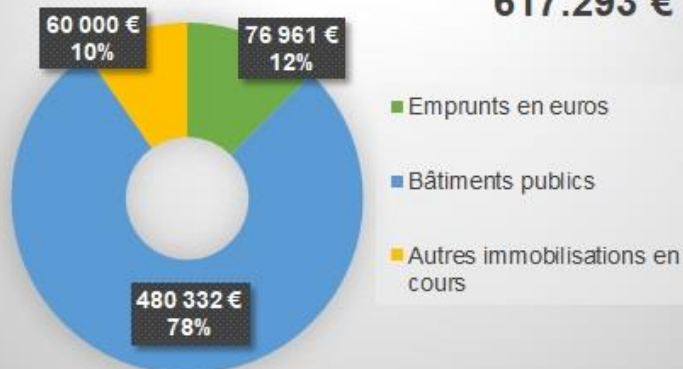


Dépenses Fonctionnement 1.128.856 €

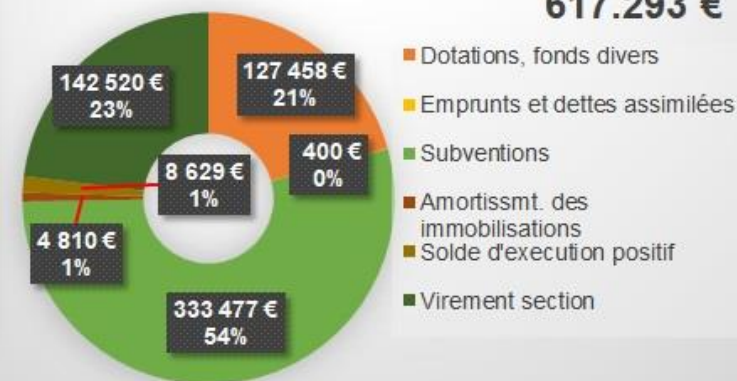


Les charges à caract. général incluent les fluides (70.000€), fournitures (26.000€), fournitures scolaires (9.400€), locations (87.000€), entretien/maintenance (50.200€), assurances (15.500€), les fêtes/cérémonies (22.000€), avocats (12.000€), frais postaux et télécom (8.700€), ... Les élus sont indemnisés à hauteur de 305,94€ par mois.

Dépenses Investissement 617.293 €



Recettes Investissement 617.293 €



Augmentation des taux communaux pour 2023

Pour faire face à la baisse des attributions de compensation de la Communauté de Communes (voir page suivante) et sur recommandation de la Trésorerie, la commune augmente ses taux sur le foncier. Pour information, cette augmentation de 1 point de la taxe foncière rapporte 15.250€ à la commune.

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	
Taxe Foncier Bâti	31%	32%	Impact sur votre Taxe Foncière
Taxe Foncier Non Bâti	40%	41%	Impact sur votre Taxe Foncière

Données prévisionnelles de la CCEJR impactant le budget communal 2023 :

- La refacturation aux Communes de services communs par la CCEJR (Urbanisme, Police Intercommunale, ...)
- La reconduction de la suppression 'temporaire' de l'enveloppe pour travaux de voirie et éclairage (compétences de la CCEJR).
- La réduction de 25.700€ de l'Attribution de Compensation de BOISSY LE CUTTE pour recréer de la trésorerie à la CCEJR (notez que l'augmentation 2023 de la part communale de la taxe foncière est loin de compenser cette somme).

SYLVIE SECHET & J-MICHEL DUMAZERT



Nouvelles orientations budgétaires de la CCEJR

Propositions 2023 :

- Refacturation de la GEMAPI (Taxe non refacturée par la CCEJR en 2022) *(impact sur votre Taxe Foncière)*
- Reconstitution de la prise en charge du FPIC à hauteur de 100% pour les communes membres (surement encore le cas pour les années à venir, 34.700€ pour BOISSY en 2023)
- Baisse des attributions de compensation pour les communes (-25.700€ pour BOISSY)
- Augmentation significative des taxes sur l'eau (qui passeront de 0,32€ à 1,82€ par m3) *(impact sur votre Facture d'eau)*

Charges transférées à la CCEJR

Ces montants correspondent à ce que verse BOISSY LE CUTTÉ à la CCEJR pour les compétences gérées par la CCEJR en lieu et place de la commune. Dans les grandes lignes, le montant des charges transférées en 2023 s'élève à 141.727€ contre 113.174€ en 2022 (sur les principales évolutions, l'entretien de la voirie passe de 0,5€/ml à 0,83€/ml en 2022, la facturation des services urbanisme (3€/hab) et police intercommunale (3€/hab) et les refacturations des services sur l'eau).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) *(impact sur votre Taxe Foncière)*

Elle augmente encore cette année avec un montant compris entre 148€ et 152€ par habitant pour toutes les communes de la CCEJR (taux d'imposition en 2023 14,95% au lieu de 12,97% en 2022)

Les Attributions de Compensation (AC) :

Cela correspond à la différence entre ce que la Commune rapporte à la CCEJR (Produit fiscal de référence) et ce que la commune doit à la CCEJR (Charges transférées). Ce montant est versé par la CCEJR à la Commune.

Commune	Produit fiscal de référence	Total charges transférées par an	Attrib.de Compens. 2023
Boissy le Cutté	212.135,16 €	141.726,92 €	70.409€ (98.960€ en 2022 hors Maisons France Service)

SYLVIE SECHET & J-MICHEL DUMAZERT

P
Place de
MA
Voiture

Pouvez-vous vous attribuer la ou les places de stationnement matérialisées devant ou à proximité de chez vous ?

La réponse est NON ! Certains riverains perçoivent la proximité des marquages de stationnement du domaine public de leur domicile comme un droit et par conséquent la réglementation liée au stationnement est perçue par cette catégorie d'usagers comme une atteinte à la liberté de chacun et non comme un service rendu à la population.

Même si vous habitez dans une maison isolée au milieu de nulle part, sans voisin, vous ne pouvez pas vous approprier la place de stationnement près de chez vous. Toujours au nom du domaine public et du service public, une place de stationnement appartient à chacun et peut être utilisée par tout le monde, même si elle est proche de votre domicile.

Être riverain d'une voie publique ne vous donne pas le droit à disposer d'une place de stationnement sur le domaine public communal devant votre domicile.

De même, les trottoirs peints en jaune ne sont pas là pour donner de la couleur à nos rues mais bien pour interdire le stationnement qui est gênant à ces endroits.

L'espace public appartient à chacun et ne saurait être aliéné par qui que ce soit.

SYLVIE SECHET

Construction d'un hangar pour le Service Technique Communal

La démolition des bâtiments vétustes qui permettaient le stockage de divers matériels du service technique était liée au projet de construction du centre de loisirs/restauration de la Communauté de Communes.

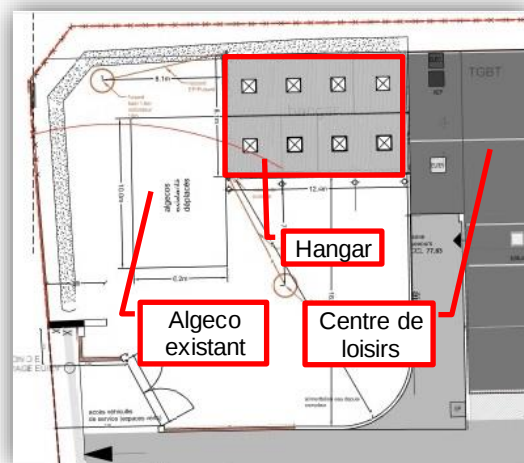
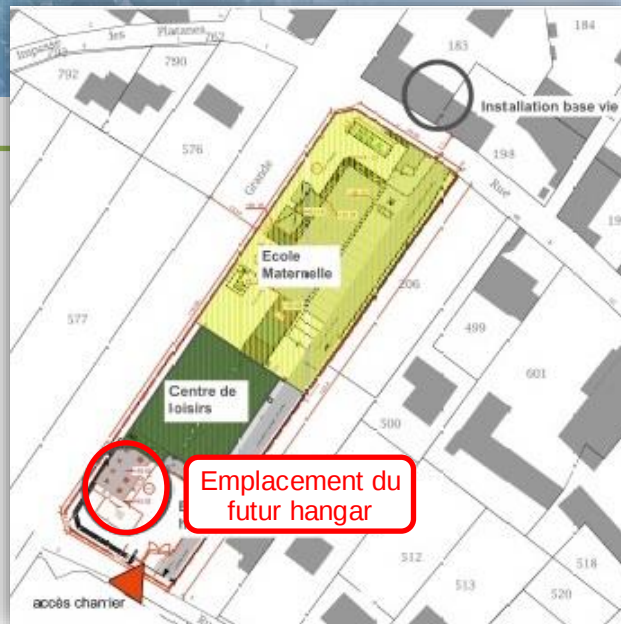
Les agents techniques ont dû stocker leur matériel dans divers locaux en attendant un site unique permettant de stocker et mettre à l'abri tous les équipements du service technique municipal.

Pour garantir au personnel communal de meilleures conditions de travail et pour répondre aux besoins de la commune, la municipalité a prévu la construction d'un hangar permettant de stocker l'ensemble des équipements techniques et faire office de garage pour les véhicules communaux. Actuellement, le matériel, par manque de lieu de stockage, est disséminé sur plusieurs lieux de la commune éloignés les uns des autres. Lorsque l'on sait les besoins d'intervention souvent urgents des agents techniques pour divers problèmes sur la commune, il est important que le matériel soit situé sur un même lieu et à l'abri pour éviter toute dégradation.

Le début des travaux est prévu fin Avril pour une réception fin Juin.

C'est aussi pour cette raison qu'il n'y aura pas de benne à encombrants proposée par la commune pendant cette période propice aux nettoyages de printemps et aux vidages de greniers et garages. Ces mises à disposition de bennes à encombrants reviendront très bientôt une fois le hangar technique installé et opérationnel.

SYLVIE SECHET



Travaux de la RD148 (rue des Sablons)

Le Département devrait refaire l'enrobé sur la RD148 (rue des sablons) cette année mais les aménagements prévus (et testés pendant plus de 6 mois en 2021) pour casser la vitesse sur cette voie départementale ne sont toujours pas à l'ordre du jour de la CCEJR.

Nous espérons pouvoir faire d'une pierre deux coups en profitant de la réfection de l'enrobé pour y inclure les aménagements sécuritaires déjà validés en 2021 par le Département et la Communauté de Communes mais cela n'a pas été possible. Cette année encore les enveloppes dévolues aux communes pour les travaux de voirie ont été supprimées par la CCEJR pour pouvoir équilibrer son budget. La Communauté de Communes n'affectera les fonds (400.000€ pour l'entretien des voiries et 300.000€ en investissement de voirie cette année) qu'aux travaux les plus urgents de son territoire puisque que la voirie est une compétence transférée à la CCEJR.

Ces travaux prévus et planifiés initialement fin 2021 par la CCEJR devront encore attendre.

J.MICHEL DUMAZERT

ZOOM
SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT



LE MEILLEUR EST ICI, NOUS LE PROTÉGEONS !

En Essonne, la ruralité séduit de plus en plus. 220 000 Essonnais vivent dans les 117 communes rurales du territoire, avec des besoins particuliers en termes de santé, de logement, de transport... Pour y répondre, le Département, garant de la solidarité territoriale, avait adopté en 2016 un premier plan d'actions. Un deuxième, voté en 2022, renouvelle la politique départementale de ruralité via une autre série de mesures concrètes : bourses versées aux jeunes internes en médecine pour qu'ils s'engagent à exercer en Essonne ; développement du covoiturage grâce au dispositif Rézo-pouce ; aides aux villages pour accompagner les commerçants dans leur installation et leur développement ; tiers-lieu mobile pour la culture numérique dans le Sud Essonne (Fabulab91) et bien d'autres actions en faveur de la qualité de vie des Essonnais des zones rurales.

TERROIR
D'AVENIRS

essonne.fr



Travaux de la Résidence sénior

Les travaux de la Résidence sénior débutés fin 2022 continuent ruelle Godard ou RD191 puisque l'entrée de la résidence se trouvera sur la RD191 et la sortie sur la ruelle Godard.

Le retrait demandé par la commune par rapport à la ruelle Godard a été respecté par le constructeur pour 'éclaircir' l'endroit et rendre le site plus accueillant par rapport à la ruelle.

Les fondations et la dalle du rez-de-chaussée terminées fin Mars, les murs ont commencé à s'élever début Avril.

Le constructeur prévoit la fin de l'élévation des murs d'ici Juin, au plus tard à la fin de l'été. Nous aurons à ce moment-là un aperçu du volume définitif de la construction.

Restera ensuite les aménagements intérieurs du bâtiment et les finitions ainsi que l'aménagement des parkings et espaces verts aux abords du bâtiment.

Fin prévue du chantier au 2^e semestre 2024.

J.MICHEL DUMAZERT





Les demandes d'autorisation de voirie

L'arrivée du printemps est synonyme de travaux (petits ou plus importants), d'agencement de terrain et autres aménagements de jardin. Il est néanmoins important de respecter la libre circulation sur l'espace public (voirie et trottoirs) ainsi que les règles de stationnement en vigueur sur notre commune, notamment si des entreprises interviennent.

Si vous souhaitez temporairement empiéter sur l'espace public (mise en place d'une benne, d'un échafaudage...), il est impératif d'en faire la demande en mairie et d'attendre le retour de la demande avant de lancer de telles opérations. Et faire la demande dans un délai raisonnable car un arrêté municipal doit être rédigé dans ce cas (donc éviter la veille pour le lendemain 8h). Ce sont des choses simples et qui font partie du bon sens mais qui peuvent compliquer les choses (voir les rendre impossibles) si elles ne sont pas anticipées.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie (sur place, par téléphone ou par mail) afin de préparer votre projet.

JURGEN ALLEAUME



Infractions au code de l'urbanisme et Justice

La réalisation de travaux sans autorisation, les diverses transgressions au code de l'urbanisme de la commune sont des infractions pénales.

Le Maire est tenu de faire constater l'infraction en dressant un procès-verbal et d'en transmettre une copie sans délai au Procureur de la République.

Le Code de l'urbanisme permet à la Commune d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits commis sur son territoire et constitutifs d'une infraction au sens de l'article L. 480-1 du Code.

Lorsque le Maire a connaissance d'une infraction, il est dans l'obligation de dresser un procès-verbal.

Le Maire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation. En effet, il appartient au Procureur de la République d'apprécier la suite à donner, conformément aux dispositions des articles 40 et suivants du Code de Procédure Pénale. Le Procureur jugera ensuite de l'opportunité d'engager des poursuites et peut décider de classer sans suite le procès-verbal.

Actuellement sur la commune, plusieurs procès-verbaux d'infraction ont été dressés et sont en attente d'une décision de justice. La municipalité se tient informée régulièrement de la progression (très lente) des dossiers.

Comme dit plus haut, une fois l'infraction relevée, la commune n'est plus maîtresse du dossier et les lenteurs de procédure rendent la crédibilité de l'action très aléatoire auprès des administrés.

Nous avons en cours de procédure plusieurs dépôts de plainte dont certains depuis 2016, avec constat avéré de l'infraction. Malgré notre vigilance à relever et dénoncer ces infractions, la « machine » judiciaire ne permet pas la sanction immédiate.

SYLVIE SECHET

Avec le retour des beaux jours ...

Un petit rappel avec le retour des beaux jours histoire de remémorer à chacun **quelques évidences de civisme pour le bien-être de tous** !



Tous les ans à la même époque, les mêmes comportements individualistes se reproduisent et le manque de civisme repart de plus belle. Faites donc attention aux horaires d'utilisation de matériels bruyants, aux bruits domestiques comme les aboiements répétés des chiens, les discussions à voix hautes lors des apéros sur la terrasse, les cris répétés ou la musique à volume élevé pendant les soirées, etc ... Pensez à vos voisins et demandez-vous quelle serait votre réaction s'ils faisaient autant de bruit que vous !

Et vous pouvez toujours les prévenir quand vous souhaitez organiser une petite fête pour éviter qu'ils ne contactent les forces de l'ordre.

J.M DUMAZERT

Rappel déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics (y compris dans les sentes).

Des sacs prévus à cet effet sont à votre disposition à plusieurs endroits sur la commune, y compris en mairie, mais ce n'est pas aux agents techniques de se baisser à votre place !



Un village propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage mais aussi de l'éducation des personnes qui y vivent !



Ne pas jeter sur la voie publique



Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement, quoi de plus normal...

Un petit rappel concernant les bruits de voisinage réglementés par un arrêté municipal modifié en 2020 (les horaires ont évolués).

Les travaux de bricolage et jardinage effectués à l'aide d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière, ...) sont autorisés:

- Les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h30
- Les dimanches de 9h à 11h30
- Dimanche après 11h30 et jours fériés tout bruit est interdit

Jusqu'à 180€ d'amende



Délibération municipale sur la taille des haies

Suite à des réclamations reçues en mairie, la municipalité a pris une délibération fin 2020 (disponible sur le site Web de la commune) permettant d'imposer aux propriétaires de tailler leurs haies en limite d'espace public (à ras de leur grillage ou clôture comme l'exige la loi) **sous peine de prendre en charge la taille de ces haies envahissantes aux frais (avec pénalités) du propriétaire récalcitrant** (après une mise en demeure de tailler lui-même sa haie).

ZOOM
SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT



UN TREMPLIN POUR L'AVENIR DES JEUNES

Le Département de l'Essonne finance tes projets, à toi de t'engager ! C'est là tout l'objectif du dispositif Tremplin Jeunes Citoyen permettant aux jeunes essonnais âgés de 12 à 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général en contrepartie d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 400 euros.

Les possibilités de s'engager sont multiples, dans une association ou dans une collectivité territoriale par exemple, en tant que jeune aidant ou jeune sapeur-pompier, au contact notamment des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance ou encore au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux.

Cette opportunité donnée par le Département de l'Essonne permet non seulement d'engager les jeunes dans un projet citoyen au service de son territoire, de découvrir un milieu professionnel, mais également de financer son projet personnel, comme le permis de conduire, le BAFA, une carte Navigo ou encore une aide au logement.

Avec le Tremplin Jeunes Citoyen et le Département, profite toi aussi de cet engagement gagnant !

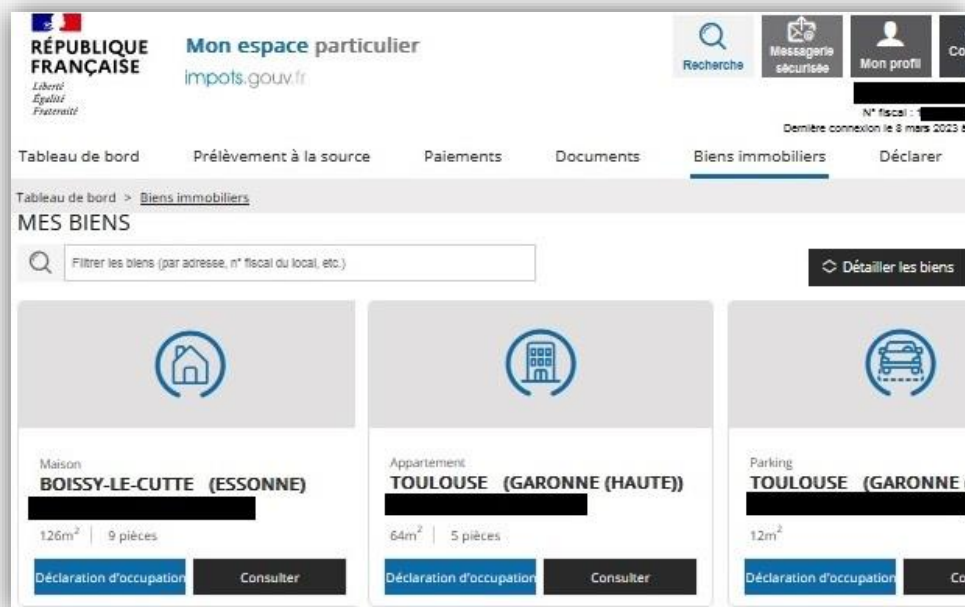
+ d'infos sur
essonne.fr



Ne tardez plus pour déclarer vos biens immobiliers

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, tous les propriétaires de biens à usage d'habitation sont soumis à une nouvelle obligation déclarative. Si ce n'est pas encore fait, vous avez jusqu'au 30 Juin 2023 pour déclarer l'occupation de vos biens immobiliers sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023 mais certains biens continueront à être taxés. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants (un arrêté municipal a été pris en ce sens en 2023), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, occupés ou vacants, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020.



Vous devez donc, pour chacun de vos locaux, indiquer à quel titre il est occupé et, s'il est loué, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation. Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe, il vous faut aller dans l'onglet « Biens immobiliers » et effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

J-MICHEL DUMAZERT



Fête patronale

Comme la tradition le veut chaque année, la fête foraine se déroulera au parc loisirs du 12 au 15 mai 2023. A cette occasion, un ticket donnant accès à toutes les attractions de la fête foraine sera distribué à chaque enfant des écoles de Boissy.

Les bâtons lumineux seront distribués à la mairie le Samedi 13 mai à partir de 21 h et le défilé sera animé cette année par la **Compagnie Art'Flex**.

L'animation proposée sera une déambulation de la parade des clowns avec échassiers et triporteur conduit par un clown jongleur jusqu'au parc loisirs où un numéro de jonglage interactif avec le public et un spectacle de feu de 35 min seront proposés.

Nous vous attendons nombreux pour cette traditionnelle « fête patronale » !

SYLVIE SECHET



Report de la Journée de l'environnement 2023

L'édition 2023 de l'opération Essonne verte, Essonne propre sera organisée à l'automne et non entre mai et juin comme l'édition précédente.

Cet événement a pour objectif de valoriser l'éducation et la sensibilisation à la protection de l'environnement et au cadre de vie en Essonne.

En effet, depuis 27 ans, l'Essonne vise à développer le sens de l'écocitoyenneté en mobilisant sur l'ensemble du territoire départemental le plus grand nombre d'acteurs locaux par des actions éducatives à l'écocitoyenneté et des opérations de valorisation des milieux naturels : Nettoyages de villages, de forêts, de bords de rivières...Chacun est invité à participer à une vaste chasse aux déchets.

L'occasion également de participer à des animations autour de la biodiversité ou de la résorption des déchets : chantier de nettoyage de la nature, la Journée départementale des Jardins naturels sensibles ou encore l'initiation à la photo nature...

J-MICHEL DUMAZERT



Essonne

LE DÉPARTEMENT



LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL, POURQUOI PAS VOUS ?

Le métier d'assistant familial est un métier de vocation qui demande de la disponibilité et de l'attention. C'est accueillir à son domicile, jour et nuit, un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Accueillir, c'est aider un enfant à s'épanouir et à grandir dans de bonnes conditions.

+ d'infos au

0 800 660 400

Service à appel gratuits

essonne.fr





La Boum de l'école Anne Frank

Devant la défection de l'animateur en raison d'un problème de santé, la Municipalité a le regret de vous annoncer l'annulation de la boum des enfants qui était prévue le 27 Juin 2023 à 18h. Un rendez-vous est pris pour l'année prochaine pour se retrouver et profiter de ce moment festif en fin d'année scolaire.

MONIQUE ZAMPERLINI



Course de l'Espoir Les 6h de Boissy le Cutté



De nombreux événements ont lieu, partout en France, pour soutenir de grandes causes comme le Sidaction, Octobre rose..., à Boissy le Cutté nous nous engageons, comme ces deux dernières années, le premier week-end du mois de juin. Le **Samedi 3 JUIN**, nous vous invitons à participer à une grande cause :

Soutenons les enfants atteints du cancer autour d'un moment sportif :

Deux boucles (une grande qui ira dans les bois, 1 petite qui restera dans l'enceinte du stade) vous seront proposées. Vous pourrez les effectuer à volonté individuellement, entre amis ou en famille, en marchant ou en courant (à chacun son rythme !!!).

Lors de cette journée, qui débutera à 10h et se terminera à 16h, vous trouverez sur place (au stade), l'association **Running pour l'Espoir** qui vous proposera une tombola, un stand restauration, un château gonflable, des balades à poney en main.

L'inscription sera de 5€ pour les enfants de moins 12 ans et de 8€ pour les autres. L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association partenaire **EVA POUR LA VIE**.

XAVIER SEVERE



Changement de propriétaire au Maxi Market

Depuis le 1^{er} Avril, HASSAN et NADIA ont cédé la gérance du Maxi Market à Mr IBARIOUEN, à qui nous souhaitons la bienvenue et le même succès commercial.

Très accueillant et investis dans leur travail depuis 2005, HASSAN et NADIA ont fortement développé ce commerce multiservice en mettant en place des prestations de traiteur, livraisons à domicile, Colis Relais

HASSAN et NADIA ne quittent pas Boissy le Cutté pour autant, puisqu'ils restent gérants de la Pizzeria : « **Pizza Ait** » au 35 grande rue, Boissy-le-Cutté, ☎01 64 57 39 93

SYLVIE SECHET

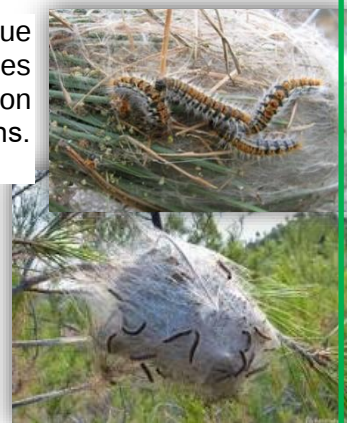


Chenilles processionnaires : la mairie ne doit pas être la seule à agir !

Vous pouvez observer les chenilles processionnaires du pin ramper au sol, à la queue leu leu entre Février et Avril. Ces processions leur permettent de descendre des arbres pour s'enterrer et former leur chrysalide avant de se métamorphoser en papillon nocturne qui ne vit que 24 à 48 heures. Les œufs sont pondus sur les aiguilles des pins. A l'automne, ils formeront des nids en fil de soie blanc au bout des branches.



Nous avons aussi dans notre région des chenilles processionnaires du chêne qui n'ont pas les mêmes habitudes mais sont tout aussi urticantes. Cette chenille se déplace en fin de journée et la nuit en procession sur les feuilles pour se nourrir. En juin, les chenilles fabriquent leur nid sur les branches les plus solides. Les chrysalides qu'il contient se métamorphosent en papillon en août.



Toutes ces chenilles processionnaires sont urticantes et entraînent des réactions allergiques. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les soies visibles sur le corps de la chenille qui sont urticantes mais des poils microscopiques libérés dans l'air par la chenille quand elle se sent menacée. C'est pourquoi il vaut mieux faire appel à un professionnel pour les éliminer.

En plus du sac collecteur posé par les professionnels autour du tronc empêchant les processionnaires du pin de descendre, une autre méthode, valable pour toutes les processionnaires et applicable par tous, consiste à installer des nichoirs à mésanges qui sont des prédateurs naturels de ces chenilles. Une mésange peut consommer environ une centaine d'insectes par heure et s'attaquer directement au nid (plus d'information sur ce site <https://chenilles-processionnaires.fr/mesanges-predateurs-chenilles-processionnaires>).

Une fois la menace repérée, sur le domaine public, le maire est en charge de gérer ce problème de salubrité en faisant supprimer ces nids de chenilles par des professionnels et peut, le cas échéant, être obligé de faire procéder à l'abattage de l'arbre infecté en fonction du danger qu'il fait courir à la population.

Sur les parcelles privées, la municipalité ne pourra pas agir si ce n'est de demander aux autorités la mise en application de l'arrêté municipal 2023-014 (voir site Web de la commune) qui remplace celui en vigueur depuis 2012. En bref **c'est à l'habitant de se charger de l'éradication de ces nuisibles.**

L'arrêté municipal demande aux propriétaires et locataires de supprimer, chaque année, les cocons de ces chenilles et de brûler les branches coupées à cette occasion avant mi-Mars (une exception est faite au règlement dans ce cas précis). Un traitement préventif doit aussi être opéré avant la fin Septembre par ces particuliers pour lutter contre ces chenilles.

J-MICHEL DUMAZERT

L'ambrosie à Boissy

Depuis 2020, le foyer d'ambrosie à feuilles d'armoise le long de la route de Longueville à BOISSY LE CUTTE est géré avec l'aide du département de l'ESSONNE et de Fredon Ile de France (Voir l'Echo Boissillon 42 d'Octobre 2022).

Cette année encore un chantier d'arrachage collectif va être organisé le **jeudi 29 juin matin**. Nos agents techniques sont associés à chaque intervention sur ces chantiers.

SYLVIE SECHET





La Mission Locale Sud Essonne organise un salon dédié à l'alternance avec plusieurs secteurs représentés : Commerce, Sécurité, Santé, Banque, Restauration, Informatique, Industriel, Animation, Service à la personne ...

Au programme : découverte des formations, rencontre avec des entreprises, découverte des métiers et mise en place d'un atelier recherche d'alternance (travail du CV).

Rendez-vous le 10 Mai à la salle Saint - Antoine à Etampes. Plus d'infos auprès de votre conseillère ou au 01 69 92 02 02

N'oubliez pas votre CV !

Salon de l'Alternance

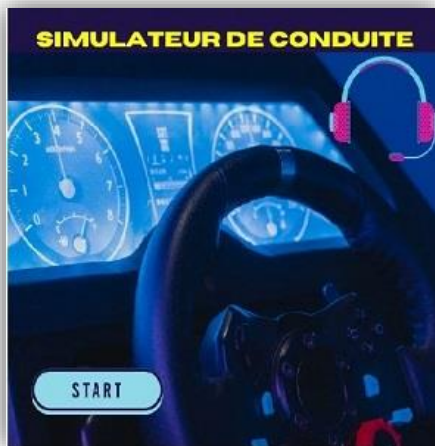
Mercredi 10 Mai 2023
14 h 00 - 17 h 00
 Salle Saint-Antoine
 22 Rue St Antoine 91150 ETAMPES Entrée libre







Pour tous renseignements, contactez la Mission Locale Sud Essonne
 au 01.69.92.02.02 ou sur entreprise@mlse-mlidf.org



Apprendre à conduire sur simulateur à la Mission Locale Sud Essonne.

Le simulateur vous aide à devenir plus rapidement autonome. Et qui dit moins d'heures de conduite dit permis moins cher ! Vous nous suivez 😊 !?

La conduite sur simulateur propose des situations sur 55 trajets. Lorsque que l'élève a terminé son trajet, son score s'affiche. Au-delà d'un certain score, il obtient une médaille de bronze, d'argent ou d'or.

Inscription obligatoire et uniquement auprès de votre conseillère ou à l'accueil au 01.69.92.02.02.

Repérer et mobiliser

les jeunes du Sud Essonne



Contactez - nous

📞 01.69.92.02.02

✉ mission.locale@mlse-mlidf.org

Siège social de la Mission Locale Sud Essonne

Du Lundi au Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
 Du Jeudi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
 140 rue Saint-Jacques 91150 Etampes

Permanence Etrechy

Le Mardi de 9h00 à 12h00
 26 rue Jean Moulin
 91580 Etrechy

Permanence Angerville

Le Lundi de 14h00 à 17h00
 13 avenue du Général Leclerc
 91670 Angerville

Permanences en Centres Sociaux

Centre social Rosa PARKS

Le Mardi de 14h00 à 17h30
 Boulevard Montfaucon
 91150 Étampes

Centre social Jean CARMET

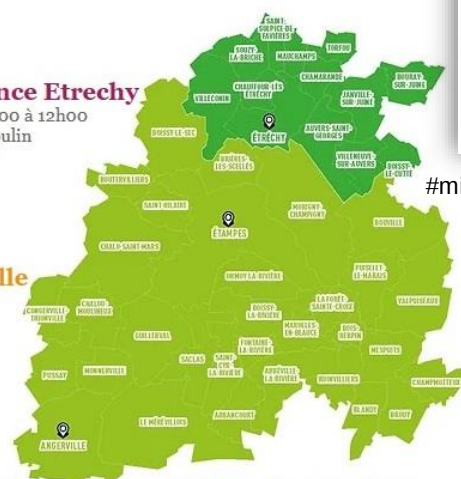
Le Mercredi de 14h00 à 17h30
 1 Rue des Noyers Patins
 91150 Étampes

Centre social Camille CLAUDEL

Le Mardi de 14h00 à 17h30
 119 Boulevard Saint-Michel
 91150 Etampes



#missionlocalesudessonne



Des Hommes et des Masques



Exposition du Musée à travers champs

Exposition « Des hommes et des Masques »

Samedi 13 mai 2023 de 9h30 à 17h30 - salle du conseil

Masques de danse, de guérison ou de théâtre, découvrez les secrets et rituels réservés aux seuls initiés des masques du monde. En traversant l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et les Amériques, découvrez des masques conçus avec des matériaux variés et à des fins différentes. Intermédiaires entre le monde des esprits et celui des vivants, suscitant l'admiration comme l'effroi, les masques sont aussi des œuvres d'art qui subjuguent par la variété de leurs solutions plastiques.

A travers des énigmes et des jeux, petits et grands sont invités à créer leur propre masque.

Etat Civil



Avis de naissance

ANTUNES DANIEL Évi
SARRION Nathan Jean-René

20 janvier 2023 à Corbeil-Essonnes
18 février 2023 à Etampes



Mariage

Mme Mélyssa ALVES REIS et M. Michael PINA
Mme Rose Marie FONSECA et M. Mikael SALGADO

11 mars 2023
20 Avril 2023

PACS

Mme Marion RIFFAULT et M. Florian Michel Raoul REMOND

01 avril 2023



Décès

MARTINS DE OLIVEIRA Paulo Jorge

13 janvier 2023

Urbanisme



Déclarations d'urbanisme

Nom

EFFY SOLAIRE
LEPETIT Madeleine
CALON Bruno
CHETIVEAUX Michel

Adresse

13 Bis rue de la croix Boissée
14 rue de la Libération
11 rue des Bleuets
14 rue Sainte Barbe

Projet

Installation Panneaux Photovoltaïques
Pose volets roulants
Remplacement fenêtres et volets
Remplacement fenêtres et volets

Permis de construire

Nom

DUPERCHE David

Adresse

5 rue Sainte Barbe

Projet

Extension



Agenda

8 Mai : Commémoration du 8 Mai - cour de la mairie **à 15h.**
Du 12 au 15 Mai : Fête patronale au Parc Loisirs
13 Mai : Exposition 'des Hommes et des Masques'
de 9h30 à 17h30, salle du conseil
3 Juin : Course de l'Espoir – les 6 heures de Boissy le Cutté - 10h
13 Juillet : Feu d'artifice au Parc Loisirs (sous réserve)
14 Juillet : Cérémonie du 14 Juillet



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : JÜRGEN ALLEAUME, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI